

COMMUNE DE VAUMAS

PROCES VERBALSéance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le **huit avril**, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VAUMAS, dûment convoqués en date du 02 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SOUFFERANT Alain, Maire.

Etaient présents : Messieurs & Mesdames Alain SOUFFÉRANT, Dominique PELLETIER, Charlène BOCHÉ, Gérard BORY, Chantal JALLET, Régis CURY, Pascal CHATELIER, Marion FAUCHER, Christelle SCIORTINO, Guillaume LAMBERT, David RIBIER, Céline THEURAUD, Sébastien HARRAULT, Mélanie GOBERT

Etaient absents excusés : Madame Séverine AGNES ayant donné pouvoir à Gérard BORY

Secrétaire de séance : Charlène BOCHÉ

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

L'assemblée accepte l'adoption du dernier procès-verbal de réunion.

N° 2026-04-001 : Taxes locales 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des taxes locales pour 2026.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâtie : 30,87 % (= 8,00 % + part départementale 22,87 %)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 27,36 %
- Taxe d'Habitation résidences secondaires : 11,52 %

N° 2026-04-002 : Budget primitif 2026 COMMUNE

Investissement

Dépenses :	328 356,72
------------	------------

Recettes :	328 591,24
------------	------------

Fonctionnement

Dépenses :	715 792,65
------------	------------

Recettes :	715 792,65
------------	------------

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	333 420,00 (dont 5 063,28 de RAR)
Recettes :	333 420,00 (dont 4 828,76 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	715 792,65 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	715 792,65 (dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses :	333 420,00	(dont 5 063,28 de RAR)
------------	------------	------------------------

Recettes :	333 420,00	(dont 4 828,76 de RAR)
------------	------------	------------------------

Fonctionnement

Dépenses :	715 792,65	(dont 0,00 de RAR)
------------	------------	--------------------

Recettes :	715 792,65	(dont 0,00 de RAR)
------------	------------	--------------------

N° 2026-04-003 : Budget primitif 2026 LOTISSEMENT

Investissement

Dépenses :	45 407,00
------------	-----------

Recettes :	45 407,00
------------	-----------

Fonctionnement

Dépenses :	33 608,47
------------	-----------

Recettes :	33 608,47
------------	-----------

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	45 407,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	45 407,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	33 608,47 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	33 608,47 (dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses :	45 407,00	(dont 0,00 de RAR)
------------	-----------	--------------------

Recettes :	45 407,00	(dont 0,00 de RAR)
------------	-----------	--------------------

Fonctionnement

Dépenses :	33 608,47	(dont 0,00 de RAR)
------------	-----------	--------------------

Recettes :	33 608,47	(dont 0,00 de RAR)
------------	-----------	--------------------

N° 2026-04-004 : Budget primitif 2026 ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépens es	:	34 319,19
-----------	---	-----------

Recettes	:	34 319,19
----------	---	-----------

Fonctionnement

Dépens es	:	72 300,60
-----------	---	-----------

Recettes	:	72 300,60
----------	---	-----------

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépens es	:	34 319,19 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	34 319,19 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépens es	:	72 300,60 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	72 300,60 (dont 0,00 de RAR)

N° 2026-04-005 : Opération 329 : Voirie 2026

La commission des travaux, réunie le 03 septembre 2025, souhaite ouvrir un programme d'investissement afin de rénover certains chemins communaux.

I) DEVIS

Pour la réfection de la route de Thionne et de la Patache, le conseil municipal DECIDE d'accepter le devis de la société ADN Travaux Publics, pour un montant de 25 590.00€ HT, 30 708.00€ TTC.

II) SUBVENTIONS

Le Fonds de Concours de la communauté de communes EABL attribué pour la période 2024-2026 était de 34 407.00€.

A ce jour, il reste la somme de 8 257.45€ à demander par la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de fonds de concours d'un montant de 8 257.45€ auprès de la communauté de communes EABL pour l'opération Voirie 2026, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet d'investissement. Les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget primitif.

N° 2026-04-006 : Demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2026 - Mobilier et outillages techniques (complément de la délibération n°2026-01-004)

Dans le cadre de l'achat de mobilier pour la mairie et d'outils pour les services techniques, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la solidarité Départementale 2026 auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Pour ces travaux, le choix des devis s'est porté sur les suivants :

Achats	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Armoire ignifugée, bureau Maire avec caisson rangement, fauteuil Maire, 2 armoires hautes secrétariat avec dossiers suspendus, 2 isoloirs dont 1 PMR	SEDI Equipement	4 349.04€	5 218.85€
Ecran pour salle de réunion	PULSAT Décréau	658.24€	789.89€
Cliquet, Boulonnoise (clé à choc)	Goujon-Lallemand	512.88€	615.46€
Débroussailleuse, tarière avec mèches, lève autoportée	ETS Jobert	3 274.74€	3 929.69€
Vitrine école, barrière de rue	KGMAT collectivité	458.00€	549.60€
TOTAL		9 252.90€	11 103.49€

Considérant que le montant prévisionnel des achats s'élève à 9 252.90€ HT, la demande d'aide s'élève à 4 626.45€ (soit 50%).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants, sous réserve de l'obtention des subventions, et d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

N° 2026-04-007 : Vote des tarifs publics

Le Conseil Municipal, après échanges de vues, DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 avril 2026 :

I) SALLE POLYVALENTE

	Salle	Vaisselle	Chauffage 15/10 au 15/04	Caution
Vaumasiens	160€	40€	30€	300€
Non Vaumasiens	250€	40€	30€	300€
Association de Vaumas	/	/	/	/
Réunion - divers	85€	/	15€	300€
Cour d'école				300€

II) CIMETIERE

➤ Jardin du souvenir :

- dépôt de cendres au Jardin du Souvenir GRATUIT
- plaque identification au Jardin du Souvenir (fournie par la commune) 50 €

➤ Columbarium :

- concession 1 case (contenance de 1 à 4 urnes)
 - 15 ans 300 €
 - 30 ans 500 €

➤ Cavurne :

- concession tombe funéraire
 - 15 ans 150 €
 - 30 ans 250 €

➤ **Cimetière :**

- concession de deux mètres carrés	
- 15 ans	50 €
- 30 ans	100 €
- 50 ans	200 €

N° 2026-04-008 : Tarif du repas de cantine scolaire

Pour faire suite à la délibération du 1^{er} avril 2026 prise par la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre, en RPI avec notre commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tarif d'un repas pris à la cantine scolaire est actuellement de 2.40 € par enfant. Il propose de passer ce tarif à 2.50 € à compter de la rentrée de septembre 2026, tout comme la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

DECIDE

- D'adopter le tarif d'un repas pris à la cantine scolaire à 2.50€ par enfant, à compter de septembre 2026.

N° 2026-04-009 : Subvention associations et syndicats

	Article	2024	2025	2026
Amical des donneurs de sang	65568	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Association parents d'élèves RPI	65568	1 060,00 €	60,00 €	60,00 €
CATM	65568	60,00 €	60,00 €	60,00 €
CCJA	65568	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Centre Social Rural Jaligny	65568	1 488,13 €	1 014,58 €	En attente du montant
Comité des fêtes	65568	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Conscrits de Vaumas	65568	/	/	60,00 €
Coopérative Scolaire Ecole St Pourçain	65568	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Délégués Education Nationale (DDEN)	65568	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Dom Service Plus	65568	1 094,00 €	1 094,00 €	1 056,00€
Jaligny Vaumas foot	65568	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Logis de la croix d'or	65568	/	/	/
Prévention routière	65568	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Protection civile Allier	65568	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Song Long Vaumas	65568	/	60,00 €	60,00 €
Vaumas Inter-Quartier	65568	/	/	250,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le montant des subventions versées aux associations et syndicats pour l'année 2026.

N° 2026-04-010 : Redevance assainissement 2026

Depuis le 1^{er} janvier 1996 la commune applique l'instruction budgétaire et comptable M49 à son service d'assainissement.

Aussi, il convient de déterminer le montant de la redevance d'assainissement.

Le conseil municipal DECIDE de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2026 à **1,10€ Hors Taxes le m³**.

DIVERS

- Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'un devis de 1081,70€ HT / 1298,04€ TTC a été reçu pour la remise aux normes électriques de l'horloge de l'église. Il est autorisé par les membres de l'assemblée de signer ce devis.
Monsieur RIBIER propose de solliciter une autre entreprise afin de comparer les contrats de maintenance.
- Un devis de l'entreprise DUBUISSON sera réétudié pour la réfection de la toiture arrière du logement communal, place de l'église.
- Madame BOCHE fait remonter que certains administrés souhaitent obtenir une date d'installation de la fibre optique. Monsieur le Maire fait savoir qu'aucune date précise n'est fixée à ce jour. La mairie écrira de nouveau aux interlocuteurs, afin d'obtenir une date approximative.
- Un groupe de jeunes conscrits a été reçu en mairie pour informer de la création de leur nouvelle association : Conscrits Vaumas / St-Pourçain. L'association loi 1901 est composée d'une douzaine de membres et souhaite participer aux brocantes du 1^{er} mai à Vaumas et du 8 mai à St-Pourçain/Besbre, au marché de producteurs le 29 mai à Vaumas. Leur but est de récolter des fonds pour organiser un bal des conscrits en juillet, le lieu reste à définir.
- Monsieur le Maire rencontrera Monsieur RAFFIN, agent immobilier, et Monsieur JOBERT, propriétaire de bar-restaurant le 13 avril, pour une deuxième estimation des locaux.

Séance levée à 22h00.